

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ALTERNANCE

PROCEDURE D'INSCRIPTION

A la Maison Familiale d'Anzy le Duc, l'inscription des élèves s'effectue en 4 étapes :

1. Une demande d'inscription à remplir pour laquelle il sera fourni les pièces demandées
2. A réception de la demande, une étude du dossier du candidat (de la candidate)
 - Avec prise de rendez-vous sous 15 jours et rencontre du candidat (de la candidate) et de ses parents
 - Au vu du dossier scolaire
 - Entretien avec le jeune et sa famille

Si l'étude du dossier s'avère positive, un dossier de rentrée sera transmis à la famille

3. Une admission définitive après réception du dossier de rentrée **complet**.
4. Inscription obligatoire à partir du mois de mai par le collège d'origine sur AFFELNET pour les élèves rentrant en seconde professionnelle ou en CAP

TRANSPORTS

INTERNES :

TRAJET Charolles / Paray le Monial / St Yan / Anzy le Duc

Lundi matin : Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

Vendredi soir : Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

TRAJET Anzy le Duc / Régions Roannaises :

Service mis en place par la Maison Familiale.

Les lieux d'arrêts et horaires vous seront donnés à la rentrée.

DEMI-PENSIONNAIRES :

Trajets Marcigny / Anzy le Duc : (Uniquement pour les classes de 4^e-3^e)

Service mis en place par la Maison Familiale.

Le matin : 8h25 Place Irène Popard MARCIGNY

Le soir : 16h30 Place Irène Popard MARCIGNY

AUTRES TRAJETS

Vous pouvez consulter les horaires des Bus du Conseil Régional sur le site :

www.bourgognefranche-comte.fr

Transports scolaires

Département 71

Horaires

Et les horaires des trains sur le site :

www.voyages-sncf.com

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

FRAIS DE DOSSIER : 50 €

Payables à la demande d'inscription. Ils restent acquis à l'établissement en cas de désistement (sauf cas de force majeure) et sont remboursés en cas de refus de la demande par la MFR.

ADHESION A L'ASSOCIATION : 20 € Cotisation annuelle juridiquement obligatoire payable à l'inscription définitive.

VISITE MEDICALE : 25 € **Obligatoire** pour les élèves mineurs en cycle professionnel (secondes, premières, terminales) **payable** à l'inscription définitive.

PENSION - SCOLARITE ANNUELLE :

* Montant 2020/2021

	4ème / 3ème		Seconde Professionnelle		1ère Bac Professionnel		Terminale Bac Professionnel	
	Pension	Demi-Pension	Pension	Demi-Pension	Pension	Demi-Pension	Pension	Demi-Pension
Annuelle	2 272 €	1 685 €	2 082,50	1 759,50€	2 454€	2 114 €	2 548 €	2 208 €
Mensuelle	227 €	168 €	208 €	176€	245 €	211 €	255€	221 €

* Payable mensuellement ou trimestriellement selon accord au moment de l'inscription.

TARIFS TRANSPORTS :

Paray le Monial / Charolles :

Les trajets seront effectués régulièrement par un transporteur et feront l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle soit :

- 182 € pour les 4^e-3^e et de secondes,
- 192 € pour les premières et terminales

Le forfait sera facturé par la MFR en janvier et juin.

Iguerande : 2.85 € le trajet

Pouilly sous Charlieu / Briennon : 4.80 € le trajet.

Roanne : 6.85 € le trajet

Les transports des lundis et vendredi seront effectués par la MFR et facturés aux familles en janvier et en juin.

AUTRES FRAIS :

- Fournitures atelier : montant variable car elles sont facturées en fonction des réalisations personnelles qui sont propriété de l'élève, et selon engagement de la famille.
- Sorties (bowling, laser game, ...) facturées selon engagement de la famille.

AIDES DIVERSES :

- Possibilité de **bourses** du Ministère de l'Agriculture, sous conditions de ressources (**Dossier transmis par la MF aux familles qui en font la demande sur le bulletin d'inscription**).
- Possibilité d'aides aux transports (à voir avec le Conseil Départemental du département concerné).

ASSURANCES "ACCIDENT DU TRAVAIL" DES ELEVES

Tous les **élèves inscrits** sont couverts pour les risques **accidents du travail**, dès la rentrée, par l'assurance contractée par la Maison Familiale auprès de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Saône et Loire.

Cette assurance garantit tous les **risques corporels** qui pourraient survenir aux élèves :

- *dans l'établissement ou lors des activités de formation à l'extérieur,*
- *en stage : sur l'exploitation familiale ou chez un Maître de stage. Une convention est établie pour chacun des stages.*
- *lors des trajets entre le domicile et l'établissement ainsi que le lieu du stage.*

PIECES A FOURNIR PAR LA FAMILLE

MATERIEL D'INTERNAT A LA RENTREE :

- * 1 sac pour le linge sale
- * 1 paire de draps (lit de 90)
ou housse de couette et drap housse
- * 1 couverture ou couette
- * 1 enveloppe de traversin
- * 1 paire de pantoufles, OBLIGATOIRE, pour les chambres
- * 1 pilulier pour médicaments (impératif en cas de traitement)
- * 1 alèse OBLIGATOIRE
- * nécessaire toilette
- * 1 tenue de sport (short - survêtement - chaussures).

Cette literie peut éventuellement être stockée à la MFR durant l'alternance. Dans ce cas, prévoir un sac marqué au nom du jeune.

Il est impératif que chaque élève dispose d'une paire de chaussures et d'une tenue spécifique pour le sport.

Le sac de couchage est interdit pour des raisons d'hygiène.

FOURNITURES SCOLAIRES :

- * 1 trousse garnie
- * 2 classeurs avec intercalaires
- * 1 petit classeur A4 Souple transparent dos 2 ou 3 cm / ou pochette rabat (4è-3è)
- * 1 calculatrice
- * Des feuilles simples 21 x 29,7 perforées
- * Stabilos plusieurs couleurs
- * 1 bloc-notes
- * 1 cahier de brouillon
- * 1 dictionnaire
- * 1 dictionnaire anglais
- * 1 clé USB

EQUIPEMENT DE TRAVAIL OBLIGATOIRE pour se rendre sur les lieux de stage et à la MFR (travaux pratiques, chantiers pédagogiques et atelier)

Prévoir :

- Une paire de chaussures de sécurité
- Une cote de travail
- Une paire de gants